

Comité Syndical • Séance du 08/04/2025

Compte-Rendu de réunion

10h40 : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il fait part des pouvoirs transmis et propose ensuite l'ordre du jour communiqué dans les convocations. Il précise que le point n°5 relatif à la mise en place du télétravail, est reporté car certains éléments manquent.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (13/02/2025)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical qui s'est tenu 13 février 2025 (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2025 est validé à l'unanimité.

Informations

Etat des nappes au 07/04/2025

N. GARCIA cède la parole à H. TACHRIFT pour une présentation de l'état des nappes de la plaine du Roussillon.

H. TACHRIFT indique que le mois de mars a été excédentaire et que cela a eu un effet contrasté sur la plaine. Il présente ensuite le détail par unité de gestion. En conclusion il indique que c'est la première fois depuis 3 ans que la carte présentée comporte aussi peu de rouge mais que l'on n'est pas sorti de la crise pour autant, notamment sur le secteur central des Aspres qui reste extrêmement préoccupant.

T. MARTINEZ demande si l'amélioration de la situation dans la vallée de la Têt va permettre de reprendre les essais de recharge artificielle.

H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte compte en effet poursuivre ces travaux pour aboutir à de véritables modalités de mises en œuvre.

F. NICOLEAU demande si les restrictions vont être allégées.

N. GARCIA indique que c'est l'Etat qui définit les niveaux de restrictions sur la base des données fournies par le Syndicat Mixte. Il ajoute qu'à son sens, il serait nécessaire d'alléger les restrictions car dans le cas contraire, ceci risque d'avoir un effet démobilisateur : qu'il pleuve ou non, les restrictions restent identiques. Il ajoute qu'à la lumière de ces éléments, il est nécessaire de tranquilliser nos concitoyens, notamment sur l'état des eaux superficielles et des barrages mais sans excès : nous ne sommes pas sortis de la crise et s'il ne pleut pas d'ici cet été, le niveau des nappes va rapidement baisser.

M. LESNE indique que la situation des Aspres reste très fortement déficitaire et qu'il est donc nécessaire de maintenir un discours de sobriété.

Autres informations

Projet LIFE

H. TACHRIFT rappelle qu'en 2024, le Syndicat des nappes avait postulé à un projet européen LIFE AWARE avec 15 autres structures de gestion françaises. Le projet n'a pas été retenu par la Commission Européenne, la principale raison étant que les projets proposés n'étaient pas assez opérationnels pour l'amélioration de la gestion des eaux (ce qui n'était à priori pas le cas de la proposition du Syndicat des nappes).

H. TACHRIFT indique que nos partenaires financiers, et en particulier l'Agence de l'Eau, souhaite que le Syndicat puisse cependant mettre en œuvre les actions définies dans le projet LIFE et en particulier la centralisation des données de prélèvement. Des discussions sont donc en cours avec l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat pour définir les outils financiers adéquates.

Le point sur ces discussions sera fait lors du prochain Comité Syndical avec des propositions d'actions.

Comité Ressource du 20 mars 2025

N. GARCIA informe qu'un Comité Ressource s'est tenu en Préfecture le 20 mars. Les restrictions sur les eaux superficielles ont été largement allégées. Concernant les eaux souterraines en revanche, les services de l'Etat ont préféré maintenir le statu quo, dans la mesure où la situation reste dégradée.

Il indique également qu'un « comité ressource » par mois est prévu jusqu'à l'automne et que le prochain se tiendra le 16 avril.

Réunion Aqua Domitia II

N. GARCIA informe l'assemblée que le 2 avril, Florent Tarrisse en charge de la gestion du projet Aquadomitia II pour le compte de l'Etat est venu présenter aux présidents de Syndicats de bassin le projet Aquadomitia II (projet de « tuyau du Rhône » pour amener l'eau du fleuve dans le département)

F. TARRISSE a présenté le projet dans sa globalité et souhaite définir « une philosophie » avec les acteurs du territoire pour l'accueil de cette infrastructure : quels usages prioritaires, quelle maîtrise d'ouvrage etc.

T. MARTINEZ estime que cette réunion était relativement concrète et intéressante.

C. CHIVILO s'interroge sur la pertinence d'un tel projet. Il s'agit pour lui d'avantage d'un sparadrap sur un problème de fond qui n'est pas traité.

F. NICOLEAU rappelle qu'il y a 15 ans, le même débat a eu lieu, et que le projet avait été rejeté par le monde agricole. Il s'agit donc dorénavant de trancher cette décision pour ne pas rester dans l'entre deux.

H. TACHRIFT indique que quels que soient les positions des différents acteurs, l'étude en cours sur l'arrivée de l'eau du Rhône dans le département nécessite de réfléchir au préalable aux besoins du territoire, aux maîtrises d'ouvrages etc.

T. MARTINEZ indique qu'il est nécessaire de définir les besoins de chacun et ceux de la biodiversité. Il précise également que le projet actuel ferait arriver l'eau dans le département et pas au-delà. En tant que Président du Syndicat de l'Agly, il entend demander qu'une partie de l'eau amenée sur le département puisse permettre de soutenir le débit de l'Agly qui, par ricochet permet l'alimentation des nappes et bien entendu le maintien de la biodiversité.

N. GARCIA indique aussi que les questions relatives aux coûts de l'eau amenées dans le département doivent être discutées. Il a remarqué que la question de l'alimentation des communes littorales était beaucoup abordée.

CoTech « Plan Résilience Eau »

H. TACHRIFT informe le Comité Syndical qu'un CoTech du plan de résilience « eau du département » s'est tenu le 25 mars. L'objet de ces CoTech est de passer en revue l'état d'avancement des différentes actions du plan « eau » du Département pour préparer le comité de pilotage où siègent élus et représentants de l'Etat. Le Syndicat des nappes est surtout concerné par l'axe 1 : « Amélioration des connaissances ». Dans cet axe 1, les éléments suivants ont été discutés :

- Le BRGM a fait une proposition d'étude de la recharge artificielle sur la plaine du Roussillon en y associant le Syndicat Mixte. Contrairement à l'approche « pratique », réalisée par le Syndicat Mixte ces dernières années, il s'agit ici d'une approche plus « théorique » en réalisant une cartographie des secteurs dont les caractéristiques géologiques sont favorables à la recharge ; La question de la disponibilité et du partage de la ressource ne serait pas ou peu abordée ici. Les financements restent à trouver.
- Conformément au plan de résilience, les services de l'Etat souhaitent construire un « observatoire » de l'eau. La structure et l'administration de cet observatoire ne sont pas définies. Pour l'heure, chaque structure de gestion cherche à centraliser les données relatives aux prélèvements dans « sa » masse d'eau.
- L'Etat a également annoncé la mise en place d'une plateforme de déclaration des volumes mensuels, des prélèvements concernant tous les ouvrages soumis au Code de l'Environnement, d'ici cet été.
- Enfin, le BRGM propose de faire labelliser la plaine du Roussillon comme « Livin Lab ». Une présentation de cette démarche par le BRGM est à prévoir lors d'un prochain Comité Syndical.

2 Administration du Syndicat Mixte

Le Compte de Gestion 2024

N. GARCIA indique que conformément à la circulaire du 25 février 2025 et son annexe 10, le Compte de Gestion doit être voté avant le Compte Administratif.

Il rappelle que le Compte de Gestion 2024 est un document rédigé par la Paierie Départementale. Son approbation en Comité Syndical clôt définitivement les opérations budgétaires pour l'année 2024.

Il précise que le document a été mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte et peut être transmis sur simple demande. Les résultats du Compte de Gestion concordent avec ceux du Compte Administratif qui constitue le point suivant à l'ordre du jour.

N. GARCIA donne ensuite la parole à M. Ariel SALA, Payeur Départemental, pour d'éventuelles remarques sur le Compte de Gestion.

A SALA confirme la stricte identité de valeurs entre Compte de Gestion et Compte Administratif. Le Compte Administratif étant présenté dans le détail au point suivant de l'ordre du jour, il ne détaille pas le Compte de Gestion.

En l'absence de remarques de l'assemblée relatives au Compte de Gestion 2024, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°1 relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024 est votée à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2024

N GARCIA rappelle que le Compte Administratif est un document rédigé par le Syndicat Mixte. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées en 2024, fait un état de la dette (qui est inexistante dans le cas du Syndicat des nappes) et fournit des informations relatives au personnel.

Il indique qu'en termes budgétaires, l'année 2024 se caractérise par :

- Une hausse exceptionnelle des recettes et notamment des aides de l'Agence de l'Eau
- Une hausse des dépenses liée essentiellement à la réalisation de prestations externalisées techniques, à de forts investissements et une augmentation des charges de personnels.

In fine, l'année 2024, comme prévu par le DOB 2024, se termine par un déficit de l'ordre de 6 000 €, une petite partie de la trésorerie ayant été utilisée pour financer la hausse de l'activité du Syndicat Mixte. En reprenant le résultat de l'année précédente, le résultat à l'issue de l'année 2024 est de 109 700 €.

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour la présentation détaillée du Compte Administratif.

J. GILLON estime que l'augmentation des recettes liées aux aides est positive et met en évidence l'augmentation de l'activité du Syndicat Mixte.

A l'issue de cette présentation, en l'absence d'autres questions ou remarques N. GARCIA quitte la salle pour le vote du compte administratif, conformément à la législation.

Mme Martine ROLLAND, 1^{ère} Vice-présidente fait voter le Compte Administratif après avoir demandé s'il y avait d'autres prises de parole sur le sujet

La délibération n°2 relative au Compte Administratif 2024 est votée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2024

N. GARCIA rappelle qu'à l'issue de l'exercice 2024, le budget du Syndicat Mixte dégage un excédent de 112 283 € en fonctionnement et un déficit de 2 562 € en investissement. Conformément aux règles budgétaires, il indique qu'il convient de combler ce léger déficit de la section d'investissement avec tout ou parti de l'excédent de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter à la section d'investissement (article 1068) le montant exact du déficit 2024, soit 2 562,31 €, le reste restant à la section de fonctionnement (article 002). Il ajoute que les investissements prévus en 2025 seront par ailleurs financés par des subventions et un transfert depuis la section de fonctionnement lié aux amortissements annuels.

La délibération n°3 relative à l'affectation des résultats 2024 pour le BP 2025 est votée à l'unanimité

Budget Primitif 2025

N. GARCIA indique que le Budget Primitif présenté s'équilibre en recettes et dépenses à 568 103 €, en opérations réelles. Il est en augmentation par rapport au budget de 2024. Il se caractérise par un niveau élevé des investissements et des prestations externalisées (renouvellement du parc de sondes, création de nouveaux ouvrages de suivi, étude de l'impact du changement climatique sur les nappes, Etude ETDAPES sur les économies d'eau dans le monde agricole etc..).

Pour financer cette hausse, il précise que le Syndicat attend un niveau encore élevé des aides en 2025 (aides Agence, Région voire Département en investissement) ainsi qu'une hausse de 3,5 % du montant des cotisations statutaires, comme cela a été discuté lors du DOB.

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour la présentation détaillée du budget.

Après cette présentation et en l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°4 relative au vote du Budget Primitif 2025 est votée à l'unanimité

Rapport d'Activité 2024

N. GARCIA rappelle qu'en début de chaque année, le Rapport d'Activité de l'année précédente est présenté en Comité Syndical. Il ajoute que ce rapport est disponible sur l'intranet du Syndicat Mixte en format papier sur simple demande et donne la parole à H. TACHRIFT pour cette présentation.

J. GILLON demande si l'on peut considérer que la qualité des nappes est bonne notamment vis-à-vis des pollutions émergentes (PFAS, microplastique etc.)

H. TACHRIFT indique qu'au global, la qualité des nappes peut être considérée comme bonne même s'il existe trois types de pollutions « historiques » qui sont généralement assez ponctuelles : les intrusions salines, suivies par le Syndicat Mixte, les nitrates et les pesticides. Ces derniers posent particulièrement problèmes dans la mesure où de nouvelles molécules sont recherchées et retrouvées régulièrement. Concernant les pollutions émergentes (PFAS, pollutions médicamenteuses etc.), nous disposons pour l'instant de peu d'analyses et d'un recul clairement insuffisant. Les premiers résultats disponibles sont cependant plutôt rassurants. Aucune donnée n'est cependant disponible quant à la pollution en microplastique.

M. LESNE demande s'il existe une problématique liée à la pollution au radon sur la plaine.

H. TACHRIFT indique que la pollution au radon est liée à la présence d'un socle granitique. Ce problème peut être prégnant dans des régions comme la Cerdagne mais ce n'est pas le cas dans la plaine du Roussillon.

A l'issue de la présentation, M. LESNE félicite le Syndicat Mixte pour le travail accompli et pour la pédagogie des agents du Syndicat Mixte.

N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°5 donnant acte de la présentation du Rapport d'Activité du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

2 Dossiers techniques du Syndicat Mixte

Réalisation de deux piézomètres pour le suivi des nappes

N. GARCIA rappelle que le suivi des niveaux d'eau et des intrusions salines constituent un fondement de l'activité du Syndicat Mixte. Conformément à la délibération prise en 2022, un programme d'action a été défini pour renforcer et optimiser le suivi des intrusions salines. Aujourd'hui, il est proposé de réaliser deux ouvrages (un doublet quaternaire / pliocène) dans le secteur le plus sensible, à proximité de l'embouchure de l'Agly.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 € T.T.C. et une aide de 50% est d'ores et déjà acquise, de la part de l'Agence de l'Eau.

En l'absence de remarque, N. GARCIA fait voter cette action.

La délibération n°6 relative à la réalisation de deux nouveaux piézomètres pour le suivi des intrusions salines est votée à l'unanimité.

Création d'un outil de centralisation des données de prélèvements dans les nappes

N. GARCIA indique que conformément à l'axe 1 du plan de résilience et comme cela a été mis en évidence par le retour d'expérience qu'a réalisé le Syndicat Mixte des nappes, la centralisation des connaissances de prélèvements constitue un enjeu majeur pour la gestion structurelle des nappes. Il s'agit notamment d'une donnée d'entrée déterminante pour la réalisation d'un modèle numérique de gestion.

Pour le montage de cette action, il rappelle que le Syndicat Mixte avait envisagé la construction d'un tel outil dans le cadre du projet LIFE. Actuellement, d'autres pistes sont discutées, avec l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat.

Il est proposé aujourd'hui de voter le principe de la réalisation de cet outil et de déléguer au Bureau la validation du montage financier et technique à l'issue des discussions avec les différents partenaires.

T. MARTINEZ estime que le vote du Sénat qui permet aux communes de conserver la compétence AEP va compliquer la remontée de données en multipliant les interlocuteurs avec des collectivités qui ont par ailleurs des moyens limités.

N. GARCIA propose de ne pas entrer dans le débat sur la compétence AEP à cette séance mais que cela pourrait être mis à l'ordre du jour ultérieurement.

La délibération n°7 relative à la construction d'un outil de centralisation des données de prélèvement dans les nappes de la plaine du Roussillon est votée à l'unanimité.

Bilan PGRE pour les années 2023-24

N. GARCIA rappelle que le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) est la déclinaison opérationnelle du SAGE concernant le volet quantitatif et les économies d'eau en particulier. Le PGRE contient donc des actions d'économies et de substitutions (rendements de réseaux etc.) mais également des actions de connaissance et de gestion (partage de l'eau, régularisation des prélèvements etc.).

Emilie BARTHE, présente aujourd'hui le bilan du PGRE pour les années 2023-2024.

A l'issue de cette présentation, A. HARIBOU estime qu'il y a trop de plans et de démarches pour la gestion de l'eau et que cela rend difficile le suivi par les élus. Par ailleurs, afin de valoriser l'énorme masse de données acquises par le Syndicat Mixte, il suggère d'avoir davantage recours à l'Intelligence Artificielle qui constitue aujourd'hui un outil déterminant.

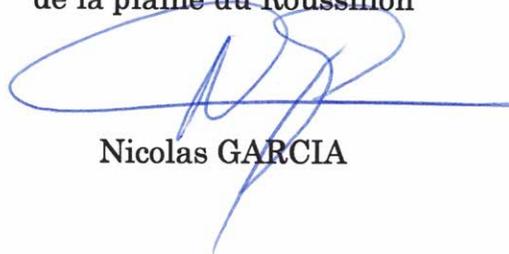
N. GARCIA propose ensuite de passer au vote :

La délibération n°8 donnant acte de la présentation du bilan PGRE est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses.

12h20 : en l'absence de questions diverses, N. GARCIA clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**



Nicolas GARCIA